

Délibération n°D20220131

Rapporteur : Julie TEJERIZO

Service : Secrétariat Général
Secrétaire de séance : Joëlle ISUS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le DIX-SEPT NOVEMBRE, à 18 heures,
les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 10/11/2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (1), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (2), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Héléne LEHMANN, Adib BENFEDDOUL (3), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN a donné délégation à Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN
Marc LETURGIE a donné délégation à Christian BORDENAVE
Josie BAYLE a donné délégation à Florence MALGAT
Fatima BANCAL a donné délégation à Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS

ABSENTS : Joaquina WEINBERG, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ après le vote du dossier n°22 « Motion sur l'installation d'un incinérateur – Territoire Bergeracois »
- (2) Départ au dossier n°22 « Motion sur l'installation d'un incinérateur – Territoire Bergeracois »
- (3) Arrivée avant le dossier n°1 « Rapport sur les orientations budgétaires 2023 »

MOTION DU GROUPE BERGERAC EN COMMUN SUR LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Suite à l'explosion des coûts de l'énergie, à l'instar de l'Association des Maires de France, la Commune de BERGERAC appelle le gouvernement à un plan d'urgence afin de ne pas avoir à arbitrer entre équilibre de leur budget et continuité du service public.

A la fois, conséquences de la reprise économique et industrielle post Covid, de la guerre en Ukraine, du vieillissement de nos infrastructures, et de tensions sur les ressources et de mouvements spéculatifs qui les amplifient dans le cadre d'un marché libéralisé, ces hausses sont d'une telle ampleur que les mois à venir s'annoncent très difficiles pour nos concitoyens déjà fragilisés et nos acteurs économiques qui vont devoir faire face à des augmentations insupportables et imprévues de leurs factures énergétiques. Il est désormais acté que le nombre de personnes et d'entreprises en situation de détresse va fortement augmenter.

La collectivité doit pouvoir être à leurs côtés pour les accompagner, cependant elle va devoir elle aussi faire face à ces mêmes augmentations de tarifs. Un plan dit de « sobriété » a déjà été fixé par la Commune. Cependant, ces mesures ne permettront pas d'absorber la hausse exponentielle des charges énergétiques et réduisent, sans certains cas, le service rendu aux usagers.

Si la baisse de la consommation d'énergie doit s'inscrire sur le long terme et doit constituer une nouvelle manière de penser et d'agir afin de permettre notamment de lutter contre le réchauffement climatique, nous devons être soutenus dans cette phase de transition.

Toutes les collectivités sont prises en étau entre la nécessité de répondre aux besoins de la population et celle de limiter les dépenses sans cesse croissantes. Notre commune ne peut se résoudre à subir les conséquences des nombreuses décisions prises par l'Etat sans les acteurs publics locaux telles que l'ouverture au marché de biens essentiels comme l'énergie, ou la quasi-disparition de la DGF.

Dans ce sens, nous interpellons l'Etat afin de sortir de l'impasse financière dans laquelle nous nous trouvons et qui ne manquera pas d'avoir des effets délétères pour nos concitoyens. Les solutions existent. Pour les mettre en œuvre, l'Etat doit dès maintenant faire le choix politique de soutenir les politiques publiques des collectivités, et à travers elles l'ensemble de la population. C'est pourquoi la Ville de BERGERAC l'appelle à :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La mise en place d'un bouclier tarifaire élargi à l'ensemble des collectivités territoriales ;
- La création d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux en parallèle du plan de rénovation énergétique des bâtiments de l'État ;
- Le maintien de la dotation globale de fonctionnement des collectivités en l'indexant sur l'inflation ;
- Le maintien des tarifs réglementés de vente pour l'électricité et le gaz pour nos concitoyens ;
- L'application aux collectivités du tarif réglementé pour qu'elles ne soient plus soumises aux logiques spéculatives et aberrantes du marché ;
- La considération du gaz et de l'électricité comme des biens publics dont les prix sont fixés sur la réalité des coûts de production et interdire les coupures.

Adopté par 29 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir) Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS), Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Adib BENFEDDOUL).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 17/11/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 22 NOV. 2022
et de l'affichage en date du 23 NOV. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,



Joëlle ISUS

La Première Adjointe,



Laurence ROUAN